

DÉCAPAGE DE L'INOX PAR TREMPAGE



Pourquoi se protéger ?

Le décapage de l'acier inoxydable par un mélange d'acide fluorhydrique et d'acide nitrique expose les salariés à des produits chimiques corrosifs et mortels.

Le contact avec l'acide fluorhydrique peut entraîner des séquelles graves et irréversibles.

Des mesures de prévention sont indispensables.

Attention aux produits contenant du bifluorure d'ammonium !

Le bifluorure d'ammonium génère de l'acide fluorhydrique en milieu acide. Or, l'étiquetage   de certains produits à base de bifluorure d'ammonium et d'acide fort, le plus souvent d'acide nitrique, n'en tient pas toujours compte. La toxicité de ce type de produit peut être pourtant équivalente à celle des produits de décapage usuels à base d'acide fluorhydrique.

Concentrations généralement rencontrées :

Acide nitrique : 20 à 25 %
Acide fluorhydrique : 3 à 7 %

Toxique par inhalation
Mortel par contact cutané
Toxique en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Les brouillards d'acide nitrique présentent un risque cancérogène.



Les travaux exposant à l'acide fluorhydrique sont interdits aux mineurs, intérimaires et CDD.



Ne jamais plonger le bras, même ganté, dans le bain !

Comment se protéger ?

Mesures organisationnelles

- Autoriser l'accès à la zone et réserver les travaux aux personnes formées et habilitées par l'employeur.
- Identifier la cuve de trempage (nom du produit, pictogrammes).
- Effectuer un 1^{er} rinçage sous basse pression préalablement au rinçage sous haute pression.
- Ranger les vêtements de travail et les EPI dans un local ou une armoire hors zone polluée. L'appareil de protection respiratoire sera rangé dans une boîte hermétique.
- Former les salariés aux premiers secours (cf. fiche 1^{er} secours).
- Se laver les mains, les avant-bras et le visage après opération, si possible prendre une douche.

Mesures de protection collective

- Équiper la cuve d'un couvercle verrouillé en cas de non-utilisation.
- Ventiler la cuve mécaniquement avec rejet extérieur des polluants.
- Utiliser une pompe de mise au bain et d'égouttage des corps creux.



Équipements de protection individuelle

Toutes les surfaces du corps doivent être recouvertes.
Pour cela l'opérateur devra porter **impérativement** :

- une combinaison de type 2 ou 3, voire 4 associée à un tablier de type 3PB (vêtements conformes à la norme NF EN 14605),
- des gants à manchette réutilisables en caoutchouc butyle, néoprène ou laminé multicouches,
- des bottes résistantes aux acides,
- un écran facial conforme à la norme EN 166 marqué au minimum du chiffre 3,
- un **appareil de protection respiratoire à adduction d'air est à privilégier**. À défaut, porter un masque à ventilation libre équipé de cartouches BENOP3. En dernier ressort, opter pour un masque à ventilation assistée muni de cartouches BEP3 (attention, les cartouches BEP3 ne protègent pas contre les oxydes d'azote !).

